

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
19	12	3	15

**Séance du 30 juin 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le trente du mois de juin,  
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence d'Alain SICARD, Adjoint au Maire.

Date de la convocation : **25 juin 2022**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Pascale LARRAN, Emmanuel BRION, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Thierry DUPUIS, Patrick GEOFFRAY, Myriam CROUZIER (pouvoir à Sylvain ORENGA), Jocelyne JANOVICZ (pouvoir à Pascale LARRAN), Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Catherine THOINON), Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : **DEL.2022.06.30.12**

**OBJET : Subventions 2022 aux associations.**

Le 1<sup>er</sup> adjoint propose au Conseil Municipal de voter les subventions suivantes :

- Tennis Club des Bords de l'Ain : 2 550 €
- Culture et Loisirs : 850 €
- Ecomusée les Vieux Clous : fonctionnement 150 €
- Syndicat d'initiative : fonctionnement 150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de voter la subvention proposée par le 1<sup>er</sup> adjoint.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Alain SICARD

